

PREFET DE L'OISE

*Le Préfet*

Beauvais, le 27-12-2015

Le préfet

à

Mesdames et Messieurs les maires de l'Oise

**Objet :** Présentation des nouvelles modalités de délivrance des cartes nationales d'identité

**P. Jointe :** Liste des communes équipées de Dispositif de Recueil (DR)

Le plan « préfectures nouvelle génération » arrêté par le Gouvernement dès le mois de juin 2015 vise à renforcer les capacités des préfectures et sous-préfectures au service des territoires et à adapter les modalités de délivrance des cartes nationales d'identité (CNI), passeports, permis de conduire et certificats d'immatriculation à l'évolution des technologies, aux impératifs croissants de sécurité et de lutte contre la fraude et aux attentes des usagers.

Dans le cadre de cette réforme, le processus de recueil puis d'instruction des demandes de CNI sera rénové à compter du mois de mars 2017. Il sera dès lors identique à celui en vigueur depuis 2008 pour les passeports :

- Les usagers pourront s'ils le souhaitent effectuer en ligne une pré-demande de CNI ;
- Ils devront déposer leur demande dans l'une des mairies équipées d'un dispositif de recueil des données biométriques, dont la liste est jointe pour le département de l'Oise ;
- Les demandes ainsi enregistrées seront télétransmises à un centre d'expertise et de ressources titres (CERT) implanté à Arras pour l'ensemble de la région Hauts-de-France ;
- Après instruction du dossier, le CERT procédera à sa validation avant la confection matérielle du titre sécurisé.

Je serai amené à vous confirmer dans les prochaines semaines la date exacte d'entrée en vigueur de ces nouvelles modalités, à partir de laquelle vous ne pourrez plus transmettre à la préfecture de demande de CNI.

Vous pourrez en revanche, si vous le souhaitez, accompagner vos administrés dans la constitution du dossier de demande de CNI qu'ils seront amenés à déposer auprès d'une mairie équipée d'un dispositif de recueil. Si vous l'estimez nécessaire, l'installation dans vos locaux d'un « point d'accès numérique » regroupant un ordinateur connecté à internet et un scanner permettrait également au personnel communal voire à un jeune

recruté dans le cadre du service civique d'accompagner vos administrés les plus fragiles dans l'enregistrement d'une pré-demande en ligne de CNI.

Les services de la préfecture et des sous-préfectures se tiennent le cas échéant à votre disposition pour envisager le financement du matériel nécessaire à la création dans vos locaux d'un tel « point d'accès numérique ».

Indépendamment de votre choix, vous pouvez dès à présent informer vos administrés de cette évolution des modalités de dépôt des demandes de CNI, qui pourront être prises en compte par toute mairie équipée d'un dispositif de recueil. Celles-ci disposent d'une capacité d'accueil suffisante pour faire face aux demandes de vos administrés en vue de l'établissement ou du renouvellement d'un titre d'identité d'une validité de 15 ans.

De manière transitoire, les services de la préfecture instruiront les demandes de CNI que vous leur aurez transmises avant la date d'entrée en vigueur de ce nouveau dispositif. Les titres édités dans ce cadre vous seront transmis pour remise à leur titulaire.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

*Merci par avance de votre contribution au  
déploiement de ce nouveau matériel adapté  
à la nécessaire délivrance des titres d'identité  
et aux attentes des usagers.*

Le préfet

Pour le préfet,  
Le secrétaire général,

  
Blaise GOURTAY

Copies : Monsieur le président de l'Union des maires de l'Oise  
Monsieur le président du conseil départemental de l'Oise  
Mesdames et messieurs les maires des communes équipées de DR  
Madame la secrétaire générale adjointe de la préfecture  
Monsieur le sous-préfet de Senlis  
Monsieur le sous-préfet de Compiègne

**Communes de l' Oise disposant de dispositif de recueil**

ATTICHY

AUNEUIL

BEAUVAIS

BRETEUIL

CHAMBLY

CHANTILLY

CHAUMONT EN VEXIN

CLERMONT

COMPIEGNE

CREIL

CREPY EN VALOIS

ESTREE ST DENIS

GRANDVILLIERS

LE COUDRAY SAINT GERMER

LIANCOURT

MARGNY-lès-COMPIEGNE

MERU

NANTEUIL LE HAUDOIN

NOAILLES

NOGENT SUR OISE

NOYON

PONT STE MAXENCE

RESSONS SUR MATZ

RIBECOURT DRESLINCOURT

SAINT JUST EN CHAUSSEE

SENLIS

VERNEUIL EN HALATTE